

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

Jeudi 19 novembre 2015 à 20h30

L'an deux mille quinze le 19 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12 Novembre 2015

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mmes DRIEF - BOUE - M. FAGUET - Mme FERRE- MM.DEFIS - COUTANCEAU - HRITANE - Mme PAOLINI- MM. DUBOIS -COMBES - RAMINI -Mme BARDET - M. HAMADI - Mmes SOULA - DUBRANA- BOREL - MARY - M. RIVIERE - Mme DUC - M. SAINT-BLANCAT-Mme COSTES.

Absent ayant donné procuration : Mme ROUSSEAU ayant donné procuration à M. LAFFONT - Mme COUZINIE ayant donné procuration à M. OLIVA.

Absent : M. DELMON

1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. OLIVA

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Monsieur le Maire propose d'être Madame Germaine BOUE en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Pour : 24	Exprimés : 24
Absent : M. DELMON		Abstentions : 2 (Mme DUC-M. RIVIERE)	

2 - Dénomination de rue : lotissement « Mathilde »

Rapporteur : Mme FERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer la rue du lotissement « Mathilde » situé près du collège.

Afin de ne pas perturber la distribution du courrier, les riverains ont sollicité l'appellation de ladite rue : « rue Mathilde ».

Monsieur le Maire propose de satisfaire cette demande

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Pour : 26	Exprimés : 26	Absent : M. DELMON
---------------	------------------	-----------	---------------	--------------------

3- Classement de voirie-espaces verts-dépendances

Rapporteur : M. DEFIS

Dans le cadre de la gestion de son domaine public de voirie, la Commune de Cazères est amenée à procéder à des intégrations de voies nouvelles, d'espaces verts et des dépendances dans son domaine public. Ces procédures sont précédées d'une enquête publique puis, au vu des conclusions du commissaire enquêteur et

éventuellement des remarques figurant dans les registres, une délibération clôt l'opération permettant la conclusion des actes notariés de transfert pour l'euro symbolique.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose le lancement des enquêtes publiques préalables au classement dans le domaine public des voies et espaces d'accompagnement suivants :

- **Lotissement Mathilde** : « rue Mathilde » lotissement réalisé par Madame ALAN concernant les parcelles partie A 1808 - 1809 - 1810 et 311 (d'une superficie de 2 056 m²)

Ces transferts de propriété se feront sans indemnité. Les frais d'actes seront à la charge des vendeurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter ces propositions,
- de l'autoriser à lancer la procédure de classement d'office dans le domaine public communautaire des voies, réseaux et espaces d'accompagnement de l'opération décrite ci-dessus, en application des dispositions de l'article L318-3 du code de l'urbanisme,
- de lancer l'enquête publique correspondante,
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Pour : 26	Exprimés : 26	Absent : M. DELMON
---------------	------------------	-----------	---------------	--------------------

4 - Déclassement espace vert

Rapporteur : Mme BARDET

Dans le cadre de la gestion de son domaine public, la Commune de Cazères est amenée à procéder à des déclassements. Ces procédures sont précédées d'une enquête publique puis, au vu des conclusions du commissaire enquêteur et éventuellement des remarques figurant dans les registres, une délibération clôt l'opération permettant la conclusion des actes notariés de transfert.

Ainsi, Monsieur PANCE-MORENCY riverain de l'espace vert jouxtant sa parcelle B 1007 sis 17 rue des Anciens Combattant et Victimes de guerre souhaite acquérir une partie de cet espace pour aménager son entrée. La superficie concernée serait de l'ordre d'environ 52 m².

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public de l'espace vert :

- Une partie de l'espace vert rue des Anciens Combattants et Victimes de guerre, section B - DPP d'une superficie de 52 m².

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 24	Procurations : 2	Pour : 26	Exprimés : 26	Absent : M. DELMON
---------------	------------------	-----------	---------------	--------------------

5- Modification des seuils du guide des procédures internes des marchés publics

Rapporteur : M. COMBES

Le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 procède au relèvement, à compter du 1^{er} octobre 2015, du seuil de dispense de procédure des pouvoirs adjudicateurs et des entités adjudicatrices à 25 000 € HT.

La Commission européenne vient de communiquer aux Etats membres les projets de règlement fixant les nouveaux seuils d'application des directives européennes 2004/17 (marchés publics secteurs spéciaux), 2004/18 (marchés publics secteurs classiques), 2009/81 (marchés publics dans le domaine de la défense ou de la sécurité), 2014/24 (marchés publics secteurs classiques), 2014/24 (marchés publics secteurs spéciaux) et 2014/23 (contrats de concessions).

A compter du 1^{er} janvier 2016, ces seuils seront relevés de :

- 207 000 € à 209 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 5 186 000 € à 5 225 000 € HT pour les marchés publics de travaux et pour les contrats concessions.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée de modifier les articles et de mettre en cohérence les autres dispositions comportant également des seuils (seuil au-delà duquel un contrat revêt la forme écrite, seuil de publicité et seuil de notification du contrat) du guide des procédures internes des Marchés Publics approuvé par délibération du conseil municipal en date du 12 mars 2015.

Ces mesures s'inscrivent dans un double objectif de simplification de la commande publique, et de faciliter l'accès aux marchés publics des petites et moyennes entreprises (PME). Ceci apparaît particulièrement important alors que la commande publique représente une part importante de l'activité économique mais profite peu aux petites entreprises.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23	Procuration : 1	Pour : 24	Exprimés : 24	Absents : 3 (MM. DELMON - OLIVA-Mme COUZINIE)
---------------	-----------------	-----------	---------------	---

6 - Cession de terrain pour implantation d'une gendarmerie

Rapporteur : M. LAFFONT

Vu la délibération en date du 14 janvier 2015, dans laquelle le Conseil Municipal décidait de la cession d'un terrain pour la gendarmerie sise rue Gilbert Marnast à la société Groupe des Chalets ;

Vu la demande du Ministère de l'Intérieur concernant la réduction de l'emprise foncière de la future caserne de gendarmerie et notamment le mail en date du 06 Octobre 2015, avec plans validés définissant une nouvelle emprise de parcelle nécessaire à la réalisation du projet pour une surface d'environ 5 700 m2 (relevé cadastral à confirmer par un géomètre).

Considérant l'avis des domaines ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération en date du 14 janvier 2015 précitée et de la remplacer par cette nouvelle délibération.

Monsieur le Maire propose de céder à l'euro symbolique sur une partie des terrains sis rue Gilbert Marnast, cadastré B 1724 et B 1543 d'une contenance d'environ 5 700 m2 pour y construire la future caserne de gendarmerie, les logements et les annexes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'annuler la délibération en date du 14.01.2015 ;
- De l'autoriser à signer tous les actes administratifs relatifs à la cession du terrain d'assiette pour l'euro symbolique à la société Groupe des Chalets sise 29 Boulevard Gabriel Koenigs - CS 23148 - 31027 TOULOUSE CEDEX 3 ;
- D'autoriser la société des Chalets ou toutes entreprises dûment mandatées par elle à pénétrer sur le terrain afin d'y procéder aux études de sol, aux relevés de géomètre ou toute autre étude ;
- D'autoriser la société Groupe des Chalets à déposer un permis de construire sur une partie des terrains cadastrés B 1724 et B 1543 d'une emprise d'environ 5 700 m2 pour y construire la future caserne de gendarmerie, les logements et les annexes

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Pour : 24	Exprimés : 24
Absent : M. DELMON	Abstentions : 2 (Mme DUC-M. RIVIERE)		

7 – Avance sur subvention pour l'Office du Tourisme

Rapporteur : M. DUBOIS

En raison des difficultés financières rencontrées par l'Office de Tourisme de Cazères sur Garonne, la Municipalité a été sollicitée par l'Association pour l'octroi d'une subvention correspondant à une avance sur la subvention qui sera allouée en 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de subventionner, par avance, l'Office de Tourisme pour un montant de 30 000 €.

Le montant sera déduit au BP 2016 et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23	Procurations : 2	Pour : 25	Exprimés : 25	Absent : M. DELMON
---------------	------------------	-----------	---------------	--------------------

8 – Indemnité allouée au receveur municipal

Rapporteur : M. RAMINI

Vu la délibération n°2014-103 en date du 15.12.2015 portant attribution d'indemnité au receveur municipal.

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que les comptables du trésor exerçant les fonctions de Receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités locales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Mme DUFART, receveur municipal, accepte d'apporter son concours à la commune de CAZERES pour les prestations susvisées à caractère facultatif.

Ce service donne lieu au versement d'une indemnité de conseil dont le taux est fonction des prestations demandées et de la moyenne annuelle des dépenses afférentes aux trois dernières années, soit :

- Indemnité de conseil : 1 130.04 €
- Indemnité de budget : 45.73 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Pour : 24	Exprimés : 26	Absent : M. DELMON
---------------	------------------	-----------	---------------	--------------------

9 – Admission en non-valeur - camping

Rapporteur : Mme DRIEF

Madame Drief Marie-Anne, en charge du camping le Plantauriel, informe le conseil municipal que malgré toutes les procédures engagées par la Trésorerie de Cazères, il reste à ce jour des créances ayant fait l'objet de diverses poursuites.

Ces dernières entreprises sur les comptes bancaires ou chez les employeurs n'ont rapporté aucun encaissement.

La liste fait état de cinq impayés pour un montant total de 8 102 € 26.

Toutefois, Madame DRIEF Marie-Anne propose au conseil municipal de ne prendre en charge que la somme de 4 228 € 08 compte tenu que les autres impayés pourraient faire l'objet d'un échéancier de remboursement.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Présents : 24	Procurations : 2	Pour : 24	Exprimés : 26	Absent : M. DELMON
---------------	------------------	-----------	---------------	--------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.